

Démolir le Musée-Aquarium d'Arcachon, est-ce juste ?

Ne pas laisser traîner dans la rue.



Puisque le changement c'est maintenant, pourquoi celui-ci ne s'appliquerait-il pas aux menaces qui s'accumulent sur notre Musée-Aquarium ?

Pour leur tordre le cou.

Et ce d'autant plus que notre nouveau Président de la République a publiquement demandé à être jugé sur deux engagements majeurs dont l'un est la justice :

« Chacun de mes choix, chacune de mes décisions se fondera sur ces seuls critères : **est-ce juste**, et est-ce vraiment pour la jeunesse ? »

Le projet de l'Université de Bordeaux I consiste à démolir notre historique Musée-Aquarium pour céder à des promoteurs le terrain ainsi libéré et préalablement doté de droits à construire exorbitants. Le capital obtenu de la sorte financerait en partie la construction au petit Port d'un Pôle Océanographique Aquitain monstrueux de 20 mètres de haut sur 150 mètres de long.

Pour cela, il a d'abord fallu recourir à une révision simplifiée du PLU concernant la zone UD3 dans laquelle est situé le Musée-Aquarium. Le Commissaire-Enquêteur a conclu son rapport en écrivant qu'il ne pouvait « que formuler un avis très réservé à la poursuite de la présente révision simplifiée. »

Le Conseil Municipal d'Arcachon est passé outre cette réserve et a entériné la dite révision.

Ravalant le caractère démocratique de l'exercice de l'enquête publique au rang d'une simple mascarade.

Est-ce juste ?

Cette révision simplifiée autorise sur les parcelles sises au nord du boulevard de la Plage des constructions d'une hauteur de 15 mètres, voire de 20 mètres, quand les parcelles voisines sont grevées d'une limitation de hauteur à 11,50 mètres.

Est-ce juste ?

De la même façon, sur le côté sud de ce même boulevard, une seule parcelle bénéficiera d'un droit à construire sur l'ensemble de sa superficie et jusqu'à une hauteur de 11,50 mètres alors que les parcelles voisines n'ont de droit à construire que sur la moitié de leur surface et pour une hauteur maximum de 8,50 mètres.

Est-ce juste ?

« Chacune et chacun en France, dans la République, sera traité à égalité de droit et de devoir », a déclaré le nouveau Président.

Pour permettre à l'Université de Bordeaux I de tirer encore plus d'argent de son terrain, un Préfet de la République s'est acoquiné avec la Ministre en partance du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État pour contourner la loi relative aux libertés et responsabilités des Universités et du désendettement de l'État. Pauvre Budget.

Pauvres Comptes Publics.

Pauvre État.

La loi n'est pas respectée par ceux-là même qui sont censés la servir.

Est-ce juste ?

Parce que tant l'Université de Bordeaux propriétaire du terrain que la Société Scientifique propriétaire des bâtiments et que même la Mairie d'Arcachon sont favorables à la démolition de cet établissement, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (DRAC) a fait semblant de ne reconnaître aucun caractère historique au plus vieil aquarium public du monde toujours en activité dans sa configuration d'origine.

Est-ce juste ?

Pour dépouiller en toute tranquillité la vénérable Société Scientifique d'Arcachon aujourd'hui âgé de 150 ans, les universitaires n'ont pas hésité à phagocyter son Conseil d'Administration, refusant même l'admission, seulement comme adhérent de la Société, de tout non-universitaire !

Un membre de ce Conseil d'Administration est lui-même à l'origine du caractère devenu insensé de ce Pôle Océanographique faisant fi, au vu et au su de tout le monde, du conflit d'intérêts auquel il se prête.

Est-ce juste ?

Quand le DPM, le Domaine Public Maritime, a de tout temps été considéré comme inconstructible, une révision simplifiée contestable du PLU le rendrait, au Petit Port, apte à recevoir une construction dès lors qu'il s'agirait d'un Pôle Océanographique à l'exclusion de tout autre.

Au mépris total des droits des riverains qui se voient ainsi scandaleusement spoliés sans autre forme de procès.

Est-ce juste ?

Après force palinodies et pour tenter de rendre réalisable un projet débile, dont rien que la durée de gestation dépassant aujourd'hui la douzaine d'années montre si besoin en était l'inanité, on empile désormais les unes sur les autres avec un entêtement dérisoire des mesures dérogatoires du droit public et donc parfaitement injustes.

Le changement, c'est donc que cela cesse.

Le Collectif Populaire de Défense des Aquaria Convoités (CPDAC) continuera à s'y employer avec encore plus d'enthousiasme de ténacité et d'optimisme dus aux espérances qui s'ouvrent.

Il compte, pour l'aider, sur le soutien de ses amis qui sont chaque jour plus nombreux.

Et pour se déclarer son ami, il suffit de signer la **Pétition Internationale demandant la préservation du Musée-Aquarium d'Arcachon** qu'il organise et que l'on trouve sur son site internet.

Collectif Populaire de Défense des Aquaria Convoités (CPDAC)

196, boulevard de la Côte d'Argent 33120 – Arcachon

Adresse postale : CPDAC 8, rue des Petites Ecuries 75010 – Paris

Site Internet : <http://www.sauvonslemuseeaquarium.org/> E-mail : cpdac@orange.fr